

Pandémie du Covid 19

La Tunisie connaît une paralysie de son économie

Suite à la pandémie du Covid-19, la Tunisie, comme tout le reste du monde d'ailleurs, connaît une paralysie de son économie.

En très peu de temps, plusieurs centaines d'entreprises ont vu leurs activités cessées. Bien que la décision de fermeture de ces entreprises ait été prise en mi-mars, les prémices d'une contraction de leurs activités s'étaient fait ressentir à partir de fin janvier, avec la propagation de l'épidémie en Chine et la baisse significative de son activité économique. Étant un de nos principaux fournisseurs en matières premières pour l'ensemble de nos industries (après l'Italie et la France), un bon nombre de PME tunisiennes ont commencé à rencontrer des problèmes au niveau de leur approvisionnement



Raouf Aouadi

et son acheminement dans les délais. La situation s'est rapidement aggravée pour les entreprises qui entretiennent des relations commerciales bilatérales avec l'Italie, premier foyer européen du coronavirus. Bien que l'impact économique de cette crise sanitaire sur notre économie n'ait pas été encore évalué, son effet sera sans doute néfaste. Le ralentissement de l'économie mondiale et particulièrement celle de nos premiers partenaires commerciaux à savoir les pays membres de l'Union Européenne, entravera la création de richesse nationale et conduira à une probable crise sociale. En effet, les exportations tunisiennes ont toujours été portées par les industries du textile et habillement, ainsi que par les produits manufacturiers relevant du secteur des industries mécaniques et électriques. Ces industries, caractérisées par leur capacité d'embauche importante, sont aujourd'hui fragilisées et peuvent pâtir d'une politique autarcique qui peut être favorisée par les pays du monde, le temps de faire renaître leurs propres économies.

Outre les mesures financières, fiscales et sociales déjà prises par le gouvernement

pour le soutien des PME tunisiennes et de la tranche la plus vulnérable de la population, l'État devrait profiter d'autres moyens déjà mis en place pour la lutte contre les effets de cette pandémie. A travers ses différents organismes, l'État devrait accélérer le déblocage de toutes les primes d'investissement accordées aux PME tunisiennes, leur permettant de limiter les tensions de leurs trésoreries. La ligne de dotation de soutien à la restructuration financière des PME tunisiennes, instaurée par l'article 14 de la Loi de Finances 2018 et qui est déjà opérationnelle doit être consolidée dans ce contexte. Cette ligne est dotée d'une enveloppe de 400 millions DT et aura pour objectif la contribution à la restructuration financière de 600 entreprises, sur une durée de trois ans. Pour ce faire, l'État pourrait procéder à l'assouplissement de certains critères d'éligibilité à cette ligne, dont notamment la suppression de la condition d'un apport en autofinancement minimum par le promoteur du projet pour pouvoir prétendre à un crédit participatif dans le cadre de ce mécanisme. En ce qui concerne les crédits de rééchelonnement octroyés par les banques et qui sont financés par les ressources de cette ligne de dotation, l'État devrait opter pour la réduction de la marge d'intérêt entre le taux directeur en vigueur et le taux d'intérêt fixe à appliquer pour ces crédits consolidés (fixée actuellement à 2,25%).

Par ailleurs, et pour ne pas entraver la marche de ces organismes et mécanismes, l'État est appelé à accélérer la digitalisation de tous les processus des services offerts (dépôt, traitement, validation, décision, etc.). Dans la même lignée, le ministère de l'Industrie et des PME devrait veiller à la mise en ligne prochaine d'une plateforme de crowdfunding « DON PME » qui reçoit les aides destinées aux PME candidates.

Également, la publication de la note commune relative à l'application du programme de restructuration financière des PME tunisiennes, stipulé au niveau de la Loi relative à l'amélioration du climat de l'investissement et la Loi de Finances 2020, devrait être accélérée. En effet, la mise en place des textes d'application de cette loi permettra non seulement aux PME

en restructuration de bénéficier d'un financement en fonds propres, mais contribuera aussi au développement du partenariat public-privé dans la lutte contre le coronavirus. Cette note commune devrait être claire et précise dans la définition d'une opération de restructuration et la fixation de ses mécanismes, mais surtout, elle doit accorder des incitations fiscales aux investisseurs privés, afin d'encourager leur intervention.

Dans ce contexte, l'État tunisien devrait profiter de cette conjoncture afin de consolider davantage le rôle des investisseurs privés dans le soutien de l'effort national consenti au développement de l'économie. En effet, la contribution du secteur du capital investissement en Tunisie dans le PIB a toujours été minime, ne dépassant pas les 0,5%. Cette faible pénétration est expliquée essentiellement par le manque de fonds investis auprès des capital-risqueurs, limitant leur intervention dans le financement de l'économie. En dépit des incitations fiscales accordées par l'État aux souscripteurs directs et/ou indirectes dans les entreprises ouvrant droit à ces avantages, leurs contributions demeurent timides et parfois ciblées. Face à cette conjoncture, l'État est incité à étendre les champs d'intervention des fonds d'investissement, tout en encourageant l'octroi des avantages fiscaux à leurs souscripteurs.

La Caisse des Dépôts et Consignations a toujours contribué au financement des PME tunisiennes et à la préservation de l'emploi. Aujourd'hui, considérant le besoin immédiat de la restructuration de nos PME tunisiennes dans cette période de crise, et avec un fonds de 700 millions DT décidé pour le financement de ces opérations, la CDC est appelée à poursuivre cet élan d'investissement. L'impact des interventions de la CDC pourrait être plus important si le bras financier de l'État s'entoure des différents gestionnaires de fonds, notamment ceux œuvrant pour le financement des opérations de restructuration à travers des mécanismes déjà mis en place. Ceci lui permettra de consolider davantage son expérience d'investissement par la mise en commun des efforts des institutions publique et privées ■